

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

08. Composition du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD) – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article D132-8 du code de la sécurité intérieur (CSI) ;

Vu la délibération n°8-6 du 10/07/2020 portant « Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance » ;

Considérant que suite à une démission un siège est devenu vacant dans le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;

Considérant qu'afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle il convient de pourvoir au renouvellement de la composition du CLSPD en raison de la vacance d'un siège ;

Considérant que pour rappel, conformément à l'article D 132-8 du CSI, le CLSPD est présidée par le Maire qui fixe par arrêté sa composition. Il est cependant proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au CLSPD. Ce conseil favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, définit et met en œuvre des objectifs communs pour la préservation de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée.

Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les membres élus de la CLSPD. Les membres extérieurs au conseil municipal sont fixés par arrêté municipal.
- La présente délibération modifie la délibération n°8-6 du 10/07/2020 portant « *Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance* »

Titulaires
1. Catherine Madelaine
2. Nathalie Le Dréau
3. Régis Picot
4. Philippe Malléon
5. Marie Noëlle Ballé
6. Lyliane Maincent
7. Marie Ange Cordier
8. Marie Claire Lemarchand
9. Marie Odile Morel
10. Martine Robbes
11. Françoise Laurent
12. Maryse Duvaux

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-LE DREAU Françoise

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45

